

L'an deux mil vingt-deux, le dix-neuf mai, à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de DOURLERS, convoqué le dix mai deux mil vingt-deux, s'est réuni à la salle de réunion de la mairie sous la présidence de Monsieur Freddy THERY, Maire.

Étaient présents : Monsieur Cyril BETH, Madame Arlette GRIMIAUX, Monsieur Thierry GEHENIAUX, Madame Florence DELLACHERIE, Monsieur Robin HERBAUT, Madame Catherine JAMME, Monsieur Jonathan DUTEIL, Madame Isabelle WILLOT, Messieurs Mathieu GROSFILS, Romain HOURDEAUX, Madame Hélène CONTESSE

Étaient excusés : Mesdames Laurence LAMORISSE, Sylvie LALAUX

Procurations : Madame Laurence LAMORISSE ayant donné procuration à Madame Florence DELLACHERIE, Madame Sylvie LALAUX ayant donné procuration à Madame Hélène CONTESSE en application de l'article L.2121-20 du CGCT, de voter en son nom pour les affaires inscrites à l'ordre du jour de la présente séance.

Le procès-verbal de la séance du vingt-quatre mars deux mil vingt-deux ayant été lu et adopté, Madame Arlette GRIMIAUX est nommée secrétaire de séance.

### 1) **Engagement de la collectivité dans la stratégie d'intervention et de réhabilitation du patrimoine public**

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2018, le Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois porte, en partenariat avec l'Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre, la « Stratégie d'Intervention et de Réhabilitation du Patrimoine Public » (SIRPP).

La SIRPP a pour objectif d'amener progressivement l'ensemble des communes de l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe vers la rénovation de leur patrimoine, et de s'inscrire dans les obligations de la Loi Transition Énergétique qui visent à réduire la consommation énergétique finale de 50 % en 2050 (par rapport à la référence 2012).

Cette stratégie d'amélioration du patrimoine permet à la commune de bénéficier d'un accompagnement énergétique personnalisé via son Conseiller en Énergie Partagé (CEP) et d'être accompagnée sur les points suivants :

- Suivi des consommations d'énergie ;
- Optimisation des contrats et des puissances de compteurs souscrits ;
- Réalisation de pré diagnostic énergétique sur les bâtiments ;
- Passage à la caméra thermique sur l'ensemble des bâtiments ;
- Préconisations sur opérations (travaux, équipements, matériaux...) ;
- Conseil dans les projets de réhabilitations ou de constructions ;
- Rédaction de documents techniques et administratifs (cahier des charges, optimisation des financements, ...)
- Recherche de financements et demande de subventions ;
- Organisation d'opérations groupées (fournitures, énergie, travaux,...) ;
- Etc.

La commune de DOURLERS souhaitant s'inscrire dans cette stratégie d'intervention et de réhabilitation du Patrimoine Public, Monsieur le Maire propose de délibérer sur l'engagement de la commune à :

- Participer au co-financement d'une ingénierie mutualisée « Conseil en Energie Partagé » mis en place par le Syndicat Mixte du PNR de l'Avesnois. Le coût de cette adhésion par année est fixé à 1.00 € / habitant (plafonné à 5 000 €) soit la somme de 554.00 € / an pour la commune ;
- Mettre en place des actions visant à réduire ses consommations d'énergie au niveau de ses bâtiments (objectif BBC) ;
- Mettre en place un suivi de consommations énergétiques de son patrimoine permettant ainsi de mesurer la performance du programme ;
- S'inscrire pleinement dans la stratégie en ayant recours à l'accompagnement du CEP pour tout projet de réhabilitation de son patrimoine communal ;
- Porter, a minima, un projet de réhabilitation / construction exemplaire (BBC/BEPOS/HQE...) avec l'aide du CEP permettant à la commune d'optimiser ses dépenses et d'obtenir des subventions (en réflexion, délibéré, engagé ou terminé) ;
- Réinvestir les économies d'énergie réalisées grâce à l'intervention des CEP dans son / ses futur (s) projet (s) de réhabilitation ;
- Mener une réflexion sur la prise en compte des EnR permettant de rendre ses bâtiments autonomes en énergie ;
- Intégrer dans les cahiers des charges des matériaux, objectifs, équipements...qui lui permettent de prétendre à des financements (FRATRI, FEDER, LEADER, CEE....).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE le projet « Stratégie d'Intervention et de Réhabilitation du Patrimoine Public et Conseiller en Energie Partagé » ;

AUTORISE les partenariats relatifs aux actions contenues dans la Stratégie d'Intervention et de Réhabilitation du Patrimoine Public en vue d'améliorer la sobriété et l'efficacité énergétique de son patrimoine communal ;

DONNE MANDAT au parc Naturel Régional de l'Avesnois à collecter les données auprès des fournisseurs d'énergie ;

TRANSFERE au Parc Naturel Régional de l'Avesnois la responsabilité de la saisie des données sur la plateforme OPERAT tel que défini dans le décret tertiaire et les arrêtés afférents ;

RAPPELLE que la commune peut sortir à tout moment du dispositif par voie de délibération. Dans ce cas, elle s'acquittera du montant de son adhésion pour l'année en cours ;

DECIDE de consacrer dans ses budgets annuels la participation de la commune au financement de l'ingénierie mutualisée « Conseillers en Energie Partagé » à hauteur d'1 € / habitant plafonné à 5 000 €.

### **Valorisation Certificats d'Economies d'Energie**

Monsieur Julien BEAUREPAIRE du Parc Naturel de l'Avesnois présente à l'assemblée les Certificats d'Economies d'Energie relative à la rénovation de l'éclairage public. Il précise que pour réussir à valoriser l'opération de rénovation de l'éclairage public, il convient tout d'abord de signer une convention de cession du droit à valorisation des certificats d'économies d'énergie avec SONERGIA qui ne sera pas exclusive.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

## **2) DM n° 1 – Budget Principal**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code des Communes,  
Vu le Budget Primitif adopté par délibération du Conseil Municipal,

Vu la demande de la Trésorerie d'AVESNES-SUR-HELPE,

Vu le projet de décision modificative présentée par Madame Arlette GRIMIAUX dont les grandes orientations se résument ainsi :

section	imputation	Intitulé article	D/R	Montant avant	Montant DM	Montant après
Fonctionnement	020	Dépenses imprévues	D	20 000.00 €	- 20 000.00 €	0.00 €
Fonctionnement	002	Résultat de fonctionnement reporté	R	152 609.96 €	30 583.22 €	183 193.18 €
Fonctionnement	023	Virement section investissement	D	70 000.00 €	31 845.20 €	101 845.20 €
Fonctionnement	6061	Energie	D	16 500.00 €	18 738.02 €	35 238.02 €
Investissement	022	Dépenses imprévues	D	4 000.00 €	- 4 000.00 €	0.00 €
Investissement	021	Virement de la section de fonctionnement	R	70 000.00 €	31 845.20 €	101 845.20 €
Investissement	1313-041	Subvention Département amortissable	D	6 017.00 €	- 6 017.00 €	0.00 €
Investissement	1323-041	Subvention Département non amortissable	R	0.00 €	6 017.00 €	6 017.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter la décision modificative n°1 comme suit :

section	imputation	Intitulé article	D/R	Montant avant	Montant DM	Montant après
Fonctionnement	020	Dépenses imprévues	D	20 000.00 €	- 20 000.00 €	0.00 €
Fonctionnement	002	Résultat de fonctionnement reporté	R	152 609.96 €	30 583.22 €	183 193.18 €
Fonctionnement	023	Virement section investissement	D	70 000.00 €	31 845.20 €	101 845.20 €
Fonctionnement	6061	Energie	D	16 500.00 €	18 738.02 €	35 238.02 €
Investissement	022	Dépenses imprévues	D	4 000.00 €	- 4 000.00 €	0.00 €
Investissement	021	Virement de la section de fonctionnement	R	70 000.00 €	31 845.20 €	101 845.20 €
Investissement	1313-041	Subvention Département amortissable	D	6 017.00 €	- 6 017.00 €	0.00 €
Investissement	1323-041	Subvention Département non amortissable	R	0.00 €	6 017.00 €	6 017.00 €

### 3) Décision Modificative n° 1 – Budget Lotissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Communes,

Vu le Budget Lotissement adopté par délibération du Conseil Municipal,

Vu la demande de la Trésorerie d'AVESNES-SUR-HELPE,

Vu le projet de décision modificative présentée par Madame Arlette GRIMIAUX dont les grandes orientations se résument ainsi :

section	imputation	Intitulé article	D/R	Montant avant	Montant DM	Montant après
Investissement	001	report	D	0.00 €	30 583.22 €	30 583.22 €
Investissement	3555-040	Terrains aménagés	D	73 449.67 €	- 51 961.67 €	21 488.00 €
Investissement	3555-040	Terrains aménagés	R	0.00 €	52 071.22 €	52 071.22 €
Investissement	280415341	Biens mobiliers	R	73 449.67 €	- 73 449.67 €	0.00 €
Fonctionnement	6045	Achats d'études	D	9 072.00 €	- 9 072.00 €	0.00 €
Fonctionnement	605	Travaux	D	26 778.80 €	- 5 290.80 €	21 488.00 €
Fonctionnement	71355-042	Variation de stocks	D	0.00 €	52 071.22 €	52 071.22 €
Fonctionnement	65822	Revers budget annexe	D	0.00 €	77 928.78 €	77 928.78 €
Fonctionnement	7015	Vente de terrains	R	0.00 €	130 000.00 €	130 000.00 €
Fonctionnement	71355-042	Variation de stocks	R	73 449.47 €	- 51 961.67 €	21 488.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter la décision modificative n°1 comme suit :

section	imputation	Intitulé article	D/R	Montant avant	Montant DM	Montant après
Investissement	001	report	D	0.00 €	30 583.22 €	30 583.22 €
Investissement	3555-040	Terrains aménagés	D	73 449.67 €	- 51 961.67 €	21 488.00 €
Investissement	3555-040	Terrains aménagés	R	0.00 €	52 071.22 €	52 071.22 €
Investissement	280415341	Biens mobiliers	R	73 449.67 €	- 73 449.67 €	0.00 €
Fonctionnement	6045	Achats d'études	D	9 072.00 €	- 9 072.00 €	0.00 €
Fonctionnement	605	Travaux	D	26 778.80 €	- 5 290.80 €	21 488.00 €
Fonctionnement	71355-042	Variation de stocks	D	0.00 €	52 071.22 €	52 071.22 €
Fonctionnement	65822	Revers budget annexe	D	0.00 €	77 928.78 €	77 928.78 €
Fonctionnement	7015	Vente de terrains	R	0.00 €	130 000.00 €	130 000.00 €
Fonctionnement	71355-042	Variation de stocks	R	73 449.47 €	- 51 961.67 €	21 488.00 €

Le budget Lotissement sera donc ainsi constitué après la DM n° 1 :

INVESTISSEMENT		
ARTICLE	DEPENSE	RECETTE
001	30583.22 €	
3555-040	21 488.00 €	52 071.22 €
<b>TOTAL</b>	<b>52 071.22 €</b>	<b>52 071.22 €</b>

FONCTIONNEMENT		
ARTICLE	DEPENSE	RECETTE
605	21 488.00 €	
71355-042	52 071.22 €	
65822	77 928.78 €	
7015		130 000.00 €
71355-042		21 488.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>151 488.00 €</b>	<b>151 488.00 €</b>

#### 4) Raccordement ENEDIS des lots rue de la Chapelle Delcroix et rue du Trisson

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans les actes de vente des lots à bâtir, il est spécifié que les raccordements aux réseaux sont supportés par la commune. Monsieur et Madame BOULENGER ont déjà demandé leur raccordement à ENEDIS afin de commencer leur construction et ont déjà réglé la facture. Monsieur le Maire demande à l'assemblée son accord pour rembourser la facture de raccordement à Monsieur et Madame BOULENGER.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, accorde le remboursement du raccordement ENEDIS à Monsieur et Madame BOULENGER pour un montant de 1 107.36 €.

## 5) Demande de subvention FNADT PACTE SAT 2022

Monsieur le Maire informe l'assemblée de son entrevue avec Madame la Sous-Préfète concernant les demandes de subvention pour le projet de transformation du patrimoine emblématique en halle communale, café rando et gîtes. Il lui a été conseillé de déposer une demande de subvention dans le cadre du FNADT PACTE SAT 2022 et sera déposée une demande complémentaire de DETR et DSIL pour 2023, l'objectif est d'atteindre les 80 % d'aides escomptées (Etat, Région, Département) dans notre prévisionnel financier.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Sollicite une subvention au taux de 35 % au titre du FNADT PACTE SAT. 2022, soit une subvention de 352 025.10 euros

Le complément de financement sera assuré comme suit :

- Autre subvention : PTS (Département) : 300 000 euros soit 29.83 % – DETR + DSIL (Etat) : 152 634.10 euros soit 15.18 %
- Emprunt + Fonds propre de la Commune : 562 567.06 euros

Monsieur Robin HERBAUT demande si ce montant comprend la TVA. Nous lui précisons que celle-ci réglée à 20 % sera récupéré à hauteur de 16 %.

## 6) Modification des tarifs des repas du 14 juillet

Monsieur Cyril BETH informe l'assemblée que lors des festivités de 2021, les tarifs des repas et boissons étaient les suivants :

- Repas adulte : 15 euros
- Repas enfant : 10 euros
- Boissons : 5 euros
- Boissons 1 euro

Il propose de revoir la tarification des repas pour l'année 2022 :

- Repas adulte : 18 euros
- Repas enfants (moins de 12 ans) : 12 euros
- Boissons : 5 euros
- Boissons : 1 euro

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de modifier les repas :

- Repas adulte : 18 euros
- Repas enfants (moins de 12 ans) : 12 euros
- Boissons : 5 euros
- Boissons : 1 euro

## 7) Remboursement sorties scolaires

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors de la séance du 27 novembre 2021, l'assemblée avait décidé de financer les sorties scolaires de l'école, à savoir les entrées du cinéma de Solre le Château pour les CP et CE et les entrées du Théâtre du Manège pour les CM. Madame Mélanie BUGNICOURT, Présidente de l'APE a réglé par chèque ces factures. Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'accorder le remboursement de ces deux factures à l'association APE Arc en Ciel.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de verser la somme de 220 euros à l'association APE Arc en ciel pour rembourser les entrées de spectacles de l'école primaire.

#### 8) **CAO pour la reprise de concessions**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une consultation de mise en concurrence conforme aux procédures de marchés publics (seuil) a été effectuée auprès de 13 entreprises de pompes funèbres pour la reprise de 30 concessions dans le cimetière communal, mais seules 6 ont répondu :

NOM DE L'ENTREPRISE	MONTANT
BLAIRON	33 400.00 H.T. soit 40 080.00 T.T.C.
HEUCLIN	70 000.00 H.T soit 84 000.00 T.T.C.
JEUMONT FUNERAIRE	REPONSE NEGATIVE
SEMAILLE	REPONSE NEGATIVE
PF DE LA THURE	REPONSE NEGATIVE
FARINEAU	REPONSE NEGATIVE

La commission d'appel d'offres s'est réunie le samedi 7 mai 2022 et a choisi l'entreprise BLAIRON.

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé, entérine le choix de la commission, missionne l'entreprise BLAIRON et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

#### 9) **Subventions communales et autres (Avesnoiseries, AFSEP)**

Madame Arlette GRIMIAUX, Adjointe aux Finances, informe l'assemblée qu'à ce jour, seuls trois dossiers de demande de subvention communale pour l'année 2022 ont été déposés en mairie complets : Les Créat'lines, la chasse communale et Pilates. Monsieur Romain HOURDEAUX se propose d'envoyer un mail à toutes les associations pour leur notifier que le dossier de demande de subvention communale est à retirer en mairie et à retourner impérativement en mairie avant le 30 juin 2022. Au-delà de ce délai, la commune ne pourra plus verser la subvention.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu une demande de subvention de l'association « les Avesnoiseries » afin de proposer un spectacle Son et Lumière sur la commune de SAINT-HILIAIRE-SUR-HELPE en juillet 2022 intitulé HILARIUS et de l'association AFSEP qui a pour but de favoriser l'autonomie à domicile des personnes atteintes de sclérose en plaques. Monsieur le Maire rappelle qu'une seule subvention est votée chaque année et propose d'attendre la réunion de juin 2022 pour décider quelle association se verra attribuer cette subvention.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, à l'unanimité, décide de reporter la décision d'attribution de subvention à une association lors de la séance de juin 2022.

#### 10) **Modification du tableau des effectifs du personnel communal**

Monsieur Cyril BETH, Adjoint aux Affaires Générales, informe l'assemblée que Madame Hélène LAMBET a été reçue en entretien professionnel.

Elle souhaiterait bénéficier d'un avancement de grade donc obtenir le grade d'ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe. Elle remplit les conditions requises pour cette nomination.

Afin de pouvoir nommer Madame Hélène LAMBET à ce grade, ce grade doit être créé dans le tableau des effectifs.

Monsieur le Maire présente le tableau des effectifs actuel :

TABLEAU DES EFFECTIFS COMMUNE DE DOURLERS	
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE	1
ATSEM PRINCIPAL 2EME CLASSE 30H / SEMAINE	1
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2 <sup>E</sup> CLASSE	2
ADJOINT TECHNIQUE	1
ADJOINT TECHNIQUE 28 H / SEMAINE	1

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de créer un poste d'ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe pour pouvoir nommer Madame Hélène LAMBET.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide de créer un poste d'ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe et de modifier le tableau des effectifs comme suit :

TABLEAU DES EFFECTIFS COMMUNE DE DOURLERS	
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE	1
ATSEM PRINCIPAL 1ERE CLASSE 30H / SEMAINE	1
ATSEM PRINCIPAL 2EME CLASSE 30H / SEMAINE	1
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2 <sup>E</sup> CLASSE	2
ADJOINT TECHNIQUE	1
ADJOINT TECHNIQUE 28 H / SEMAINE	1

#### 11) Accueil des enfants de 2 ans à l'école

Monsieur le Maire informe l'assemblée que pour faire suite au souhait de l'équipe pédagogique, à la rentrée 2022, il y aurait la possibilité d'accueillir les enfants de 2 ans à l'école s'ils sont propres.

Il souligne que deux pièces ont été aménagées l'année dernière en dortoir dans les anciens ateliers municipaux.

Madame Arlette GRIMIAUX, Adjointe aux Finances, précise qu'elle a établi une vue prévisionnelle des inscriptions dans notre école des enfants nés en 2020 à Doullers et les cinq communes concernées. 27 enfants sont susceptibles de rentrer à l'école en TPS en septembre 2022 et 14 enfants sont inscrits en PS. Après renseignements pris auprès de la directrice et du corps enseignant de l'école maternelle, nous pourrions accueillir 15 enfants au dortoir.

Un point sur les effectifs va être réalisé avec l'équipe pédagogique. Les enfants âgés de 2 ans ne seront acceptés que le matin, vu le manque de places au dortoir.

De plus, Monsieur le Maire informe qu'il a reçu deux demandes d'inscription d'enfants domiciliés à Aulnoye-Aymeries. Il précise que Monsieur Bernard BAUDOIX, Maire d'Aulnoye-Aymeries ne veut pas signer de convention pour prendre en charge le coût de scolarisation et que la commune ne doit pas supporter également le coût de scolarisation de ces enfants extérieurs. Une réponse négative sera envoyée à ces deux familles pour l'inscription de leur enfant dans notre école.

## 12) Tableau des élections législatives 2022

<b>ELECTIONS LEGISLATIVES DU 12 ET 19 JUIN 2022</b>			
	<i>Nom Prénom</i>	<i>Nom Prénom</i>	<i>Nom Prénom</i>
<i>8h00-10h30</i>	<i>Isabelle WILLOT</i>	<i>Robin HERBAUT</i>	<i>Laurence LAMORISSE</i>
<i>10h30-12h30</i>	<i>Romain HOURDEAUX</i>	<i>Florence DELLACHERIE</i>	<i>Jonathan DUTEIL</i>
<i>12h30-14h30</i>	<i>Sylvie LALAUX</i>	<i>Hélène CONTESSE</i>	<i>Catherine JAMME</i>
<i>14h30-16h30</i>	<i>Cyril BETH</i>	<i>Mathieu GROSFILS</i>	<i>Freddy THERY (12) Sandrine THERY (19)</i>
<i>16h30-18h00</i>	<i>Thierry GEHENIAUX</i>	<i>Arlette GRIMIAUX</i>	<i>Marianne HOUDELETTE</i>

Dépouillement : scrutateurs : Monsieur Thierry GEHENIAUX, Mesdames Catherine JAMME, Marie-Anne HOUDELETTE, Clémence WILLOT.

Président : Monsieur Freddy THERY – Secrétaire : Madame Brigitte PETIT (12), Madame Sandrine THERY (19)

Membres du Bureau : Monsieur Cyril BETH, Mesdames Arlette GRIMIAUX, Isabelle WILLOT

## 13) Questions diverses

- Vente du rouleau en ciment : Monsieur le Maire informe l'assemblée que Madame Elise GILLET a demandé le prêt ou la vente d'un rouleau afin de tasser les pistes pour les chevaux chez elle. Après consultation des agents municipaux, la commune pourrait lui céder un rouleau en ciment et garderait l'autre constitué en fer. Le maire demande l'autorisation de le vendre et à quel prix.

Le Conseil, après en avoir délibéré, donne autorisation à Monsieur le Maire de céder le rouleau en ciment à Madame Elise GILLET pour un prix de 100 euros à négocier avec Arlette GRIMIAUX.

- Nom du Béguinage : Monsieur le Maire rappelle que lors d'une séance précédente, il avait demandé à chaque conseiller de trouver des noms pour le béguinage. Madame Arlette GRIMIAUX a collecté les réponses données.

L'assemblée a proposé le nom « Béguinage les Hironnelles ». Monsieur le Maire propose de faire des recherches complémentaires et d'en délibérer lors de la séance de juin 2022.

- Liste des distributions : suite à la demande de Madame Laurence LAMORISSE, les listes ont été révisées.
- Tableau de présence lors des futures manifestations (à compléter)
- Projet de mini-crèche privée : Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a accompagné Madame Mélanie GUININ le 19 mai 2022 à la CAF pour présenter son projet de mini-crèche dans la perspective d'obtenir une subvention. Celle-ci pourra accueillir 12 enfants et doit être construite sur la 5<sup>ème</sup> parcelle des lots rue de la Chapelle Delcroix et rue du Trisson.
- Impression du journal : Madame Sandrine THERY finalise « L'Echo » 4 pour qu'il soit distribué courant juin. Après comparaison entre le coût copie - la faisabilité sur le photocopieur de la mairie et les devis des imprimeries, l'impression du journal sera effectuée chez DIGIPRINT pour améliorer la qualité du rendu.
- Monsieur le Maire, conformément aux engagements, animera la prochaine réunion publique le 23 juin 2022 à la salle des fêtes.
- Monsieur le Maire fait part des remerciements reçus des familles pour les décès de Monsieur Bernard NEUMANN et Monsieur Jimmy DEMARQUE.  
Remerciements de Monsieur Jean-Paul NORMAND pour le repas apporté aux aînés.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur Le Maire déclare la session close.